

*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Guide pratique

pour la

# création d'une association Loi 1901



Version juillet 2012

# Comment créer une association loi 1901 ?

La loi de 1901 et son décret d'application expliquent la manière de créer une association. La législation offre la plus grande liberté en ce qui concerne les buts, la composition et le fonctionnement.

## 1. Partir d'une idée, d'un projet

bien le cerner et le définir et prévoir le mode d'organisation de l'association.

## 2. Rédiger des statuts,

les proposer aux personnes intéressées, les discuter, les amender.

## 3. Organiser une assemblée générale constitutive

avec toutes les personnes qui décident de s'engager dans le projet (2 personnes minimum). Au cours de cette assemblée générale, discuter et approuver les statuts, puis procéder, s'il y a lieu, aux élections prévues par les statuts.

## 4. Rédiger un compte rendu d'assemblée générale constitutive,

précisant les personnes élues (minimum 2 personnes) et leurs responsabilités.

## 5. Déposer le dossier de déclaration de création

au Guichet Unique des Associations ou à la sous-préfecture de la commune du siège social de l'association. L'administration délivre un récépissé de déclaration qu'elle fait parvenir au déclarant dans **un délai de 5 jours**.

L'administration se charge de transmettre la demande à la Direction des Journaux Officiels. Les informations sont ensuite publiées dans un délai d'1 mois (version papier et version en ligne sur le site internet <http://www.journal-officiel.gouv.fr/association/>), donnant ainsi la capacité juridique à l'association.

La redevance dont vous vous acquitterez à cette occasion (44 € en 2012) inclut d'ores et déjà le coût d'insertion au J.O.A.F.E. de la déclaration de la dissolution de votre association.

**NOUVEAU : Vous pouvez créer votre association en ligne sur <http://compteasso.service-public.fr>.**

## 6. Ouvrir un registre spécial

ou un classeur dans lequel doivent figurer tous les changements concernant les statuts et les administrateurs (déclarations à la préfecture et récépissé). On peut aussi joindre les comptes-rendus d'assemblée générale et de conseil d'administration. Ceci n'est pas obligatoire mais conseillé.



# Comment déclarer une création d'association ?

Voici tous les documents à joindre à votre déclaration :

## 1. la déclaration de création de l'association,

veuillez compléter le formulaire **Cerfa N°13973\*03**

## 2. la liste des personnes chargées de l'administration

veuillez compléter le formulaire **Cerfa N° 13971\*03**

## 3. un exemplaire des statuts,

daté et signé par deux au moins des personnes mentionnées sur la liste des personnes chargées de l'administration

## 4. le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive

## 5. une enveloppe affranchie

au tarif en vigueur (20 grammes) avec l'adresse de gestion de l'association.

## 6. une attestation d'hébergement du siège social

signée par le propriétaire en cas de domiciliation de l'association chez une personne locataire (facultative mais fortement recommandée).

### Pièces à joindre, le cas échéant, en fonction de la nature de votre déclaration :

- la liste des associations membres (formulaire **Cerfa N° 13969\*01**)
- la liste des immeubles (formulaire **Cerfa N° 13970\*01**)

### **ATTENTION !**

Le signataire de la déclaration doit être l'une des personnes en charge de l'administration de votre association ou le mandataire qu'elle aura désigné. Dans cette hypothèse, le déclarant devra joindre à ce formulaire le mandat portant la signature de l'une des personnes en charge de l'administration de votre association.

**Tout dossier incomplet sera retourné à l'expéditeur.**

## Où envoyer votre dossier ?

Selon la commune du siège social de votre association

### . **Guichet Unique des Associations** (arrondissement de Tours)

4 rue Albert Denner, CS 2735  
37027 TOURS CEDEX 1

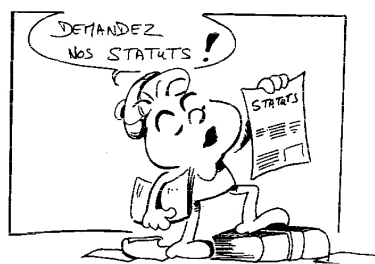
### . **Sous-Préfecture de Chinon**

1, rue Philippe de Commines  
BP 156

37501 CHINON CEDEX

### . **Sous-Préfecture de Loches**

7, rue du Docteur Martinais  
37600 LOCHES



Retrouvez toutes les informations  
et effectuez vos démarches déclaratives  
grâce à notre portail internet

# www.associations37.org



[www.associations37.org](http://www.associations37.org)  
[www.associations37.org](http://www.associations37.org)  
[www.associations37.org](http://www.associations37.org)  
[www.associations37.org](http://www.associations37.org)



Espace privé

Recalculer cette page

Création

Association loi 1901  
Suivez le guide de déclaration  
Cliquez ici !



Dissolution

Association loi 1901  
Suivez le guide de déclaration  
Cliquez ici !



Modification

Association loi 1901  
Suivez le guide de déclaration  
Cliquez ici !



Informations

Présentation du portail  
En savoir plus sur la vie associative  
Cliquez ici



Liens utiles

- Consulter votre dossier
- Demande de n° sirene
- JO associations
- Les associations en Indre et Loire

- Chèque emploi associatif
- Demande de subvention
- CERFA
- Service civique
- Guso



Accueil du site

## Actualités de la vie associative en Indre et Loire



### Vos points experts en Indre et Loire

7 points experts vous reçoivent dans le département pour vous conseiller et vous accompagner dans vos démarches et projets. N'hésitez pas à les contacter. Téléchargez la plaquette ou rendez-vous sur leurs pages en cliquant ici. Profils et compétences des POINTS EXPERTS : Profils et compétences des points experts

## LE RÉSEAU VIE ASSOCIATIVE EN INDRE ET LOIRE



Toutes vos démarches en ligne sont sur

[Votre compte Association](http://www.votre-compte-association.fr)  
Service Public.fr

### E-crédation : créez votre association en ligne

La démarche « e-crédation » vous permet de créer votre association de façon complètement dématérialisée. Ce nouveau service, développé par la direction générale de la modernisation de l'Etat en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur, est accessible sur